



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.5/46/25  
4 novembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 107 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Dispositions administratives et financières en vue de la  
Conférence internationale de 1994 sur la population et  
le développement

Note du Secrétaire général

I. HISTORIQUE

1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 prévoit au chapitre 13 (Département des affaires économiques et sociales internationales) un crédit de 1 432 300 dollars (aux taux révisés de 1991) au titre des préparatifs de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), lorsqu'il a examiné ce chapitre du budget-programme, a rappelé la résolution 1989/91 du Conseil économique et social, par laquelle le Secrétaire général était prié de faire le nécessaire pour assurer le financement de la réunion internationale sur la population, et il a recommandé de supprimer provisoirement le crédit en question. Le Comité consultatif a ajouté que, jusqu'à ce que le Secrétaire général soit à même de lui présenter des informations plus complètes sur le montant total des fonds disponibles, les sources de financement et le rôle des autres organismes et organisations du système, les travaux préparatoires de la Conférence devraient être financés à l'aide des ressources disponibles.

2. La convocation en 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement (appelée dans un premier temps Réunion internationale sur la population) a été décidée en principe par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/91. Dans la même résolution, le Conseil a énoncé les objectifs de la Conférence et approuvé des principes directeurs concernant ses préparatifs. La Commission de la population a été désignée comme commission

préparatoire de la Conférence. A sa seconde session ordinaire de 1991, le Conseil économique et social a examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités préparatoires à entreprendre en vue de la Conférence internationale de 1994 (E/1991/5); dans ce rapport, le Secrétaire général décrivait la nature des activités préparatoires, notamment la convocation de réunions de groupes d'experts chargés d'examiner les questions recommandées par la Commission de la population, les réunions régionales, le rôle des organismes des Nations Unies et les dispositions organisationnelles. Le Conseil a également examiné le rapport de la Commission de la population agissant en tant que Commission préparatoire de la Réunion internationale de 1994 sur la population (E/1991/47). Le Conseil était par ailleurs saisi d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution relatif à la Conférence (E/1991/47/Add.1), dans lequel étaient présentées les prévisions de dépenses pour les préparatifs et la tenue de la Conférence, ces dépenses devant être financées en partie au titre du budget ordinaire et en partie à l'aide de fonds extrabudgétaires. Par sa résolution 1991/93, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général et, entre autres dispositions, a prié la Secrétaire générale de la Conférence de mettre pleinement à contribution tous les services compétents du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales internationales et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

## II. ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES ET ETAT DU FINANCEMENT

3. Les ressources nécessaires pour les préparatifs et la tenue de la Conférence représentent au total, selon les estimations présentées dans l'état d'incidences susmentionné, plus de 5 651 000 dollars (aux taux révisés de 1991), dont 2 650 300 dollars au titre des services de conférence à fournir (voir l'annexe). Sur ce total, les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1992-1993 représenteraient 1 362 700 dollars pour les services de conférence et 1 990 700 dollars pour les activités de fond.

4. Les services de conférence pour les préparatifs de la Conférence au cours de l'exercice biennal 1992-1993 seraient fournis à l'aide des ressources prévues au chapitre 32 du projet de budget-programme (Département des services de conférence).

5. Les activités de fond seraient financées en partie au titre du budget ordinaire et en partie à l'aide de fonds extrabudgétaires. Pour ce qui est des dépenses à inscrire au budget ordinaire, un crédit de 1 432 300 dollars a été prévu au chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, dont détail ci-après :

Dollars E.-U.  
(aux taux révisés  
de 1991)

a) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), soit l'équivalent de 24 mois de travail de deux administrateurs (un D-1 et un P-3) et deux agents des services généraux (autres classes)	472 300
b) Consultants	75 800
c) Réunions de six groupes d'experts	638 700
d) Frais de voyage (pour permettre au personnel de participer à des réunions en rapport avec la Conférence et à des consultations avec des gouvernements et des organisations internationales et non gouvernementales)	109 100
e) Frais de voyage du personnel des commissions régionales pour participer à des activités liées à la Conférence	136 400
<b>Total</b>	<b>1 432 300</b>

6. Les dépenses financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, estimées à 558 400 dollars, comprendraient les éléments suivants :

a) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), soit l'équivalent de 12 mois de travail d'un administrateur à la classe D-1, 24 mois de travail d'un administrateur à la classe P-4 et 48 mois de travail de deux agents des services généraux (autres classes)	434 200
b) Consultants	124 200
<b>Total</b>	<b>558 400</b>

7. Comme suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/91, le Secrétaire général a établi le Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement, qui devait constituer la principale source de financement des activités préparatoires à financer à l'aide de fonds extrabudgétaires. Par ailleurs, un fonds de contributions volontaires a été constitué afin d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence proprement dite.

8. La Secrétaire générale de la Conférence s'emploie actuellement à solliciter des ressources pour alimenter ces deux fonds. A la date de l'établissement du présent rapport, une contribution de 250 000 dollars avait été reçue pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et une autre contribution de 500 000 dollars avait été annoncée. D'autres contributions sont attendues.

### III. ROLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES PREPARATIFS DE LA CONFERENCE

9. Le Département des affaires économiques et sociales internationales sera le principal responsable des préparatifs techniques de la Conférence ainsi que des activités connexes et sera en particulier chargé de faire le nécessaire auprès du Département de la coopération technique pour le développement, des commissions régionales et des organismes des Nations Unies pour qu'ils apportent une contribution technique aux préparatifs de la Conférence. Le FNUAP sera chargé de l'ensemble des préparatifs organisationnels, y compris la recherche de financement et la coordination des activités d'information, en collaboration avec le Département de l'information. La coordination des contributions apportées par les divers départements et services de l'Organisation des Nations Unies pour les préparatifs de la Conférence est assurée par un Comité directeur établi en septembre 1991 par le Directeur général au développement et à la coopération internationale.

10. Conformément au programme approuvé pour les activités préparatoires, les commissions régionales organiseront des réunions régionales. Le coût de ces réunions, y compris celui des réunions des groupes d'experts, de l'établissement des documents de travail et de l'assistance à fournir aux participants originaires de pays en développement, sera déterminé en consultation avec le FNUAP et financé par celui-ci. Les ressources prévues pour ces activités ne relèvent pas des deux fonds d'affectation spéciale mentionnés au paragraphe 7.

11. S'agissant du rôle des autres organismes des Nations Unies, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1991/93, a prié la Secrétaire générale de la Conférence de tirer parti, dans les activités préparatoires de la Conférence, des apports techniques de tous les organes et organismes compétents du système des Nations Unies, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La Secrétaire générale de la Conférence a récemment communiqué aux organismes compétents des Nations Unies des informations sur la convocation de la Conférence en 1994 et sur les activités préparatoires proposées, en leur demandant d'établir un centre de liaison, dans leur organisation, pour les activités en rapport avec la Conférence. A la demande de la Secrétaire générale de la Conférence, le Comité administratif de coordination a créé en octobre 1991 une équipe spéciale concernant la Conférence de 1994 sur la population et le développement, qui coordonnera les apports des différents organismes et organisations aux préparatifs de la Conférence.

#### Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6).

Estimation des ressources nécessaires pour la Conférence internationale de 1991 sur la population  
et le développement et ses préparatifs

(En dollars des Etats-Unis)

	1992-1993		1994	Total
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires		
A. Recrutement de personnel temporaire	472 300	434 200	410 300	1 316 800
B. Consultants	75 800	124 200	-	200 000
C. Réunions des groupes d'experts (frais de voyage et indemnité de subsistance de 15 experts pour chacune des six réunions)	638 700	-	-	638 700
D. Frais de voyage :				
1. Frais de voyage et indemnité de subsistance pour les fonctionnaires appelés à participer à des réunions organisées dans le cadre de la Conférence ou à des consultations avec les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales	109 100	-	15 000	124 100
2. Frais de voyage et indemnité de subsistance pour les fonctionnaires des commissions régionales appelés à participer à des activités liées à la Conférence	136 400	-	55 900	192 300
3. Frais de voyage des membres de la Commission de la population (troisième session de la Commission préparatoire)	-	-	50 400	50 400
4. Frais de voyage et indemnité de subsistance de 12 experts assistant à la Conférence en qualité de conseillers techniques	-	-	78 400	78 400
E. Activités dans le domaine de l'information				
1. Rencontre de journalistes	-	-	130 000	130 000
2. Documentation	-	-	150 000	150 000
3. Séries de documents d'information	-	-	60 000	60 000
4. Affiches et brochures d'information	-	-	60 000	60 000
<b>TOTAL PARTIEL (A à E)</b>	<b>1 432 300</b>	<b>558 400</b>	<b>1 010 000</b>	<b>3 000 700</b>
F. Coût des services de conférence :				
1. Réunions des groupes d'experts	800 400	-	-	800 400
2. Réunions régionales	562 300	-	-	562 300
3. Troisième session de la Commission préparatoire	-	-	462 600	462 600
4. Conférence internationale sur la population et le développement	-	-	825 000	825 000
<b>TOTAL PARTIEL F</b>	<b>1 362 700</b>	<b>-</b>	<b>1 287 600</b>	<b>2 650 300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 795 000</b>	<b>558 400</b>	<b>2 297 600</b>	<b>5 651 000</b>